

FOIRE AUX QUESTIONS

Qu'est-ce que la RAC?

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est une démarche qui permet à une personne adulte de faire reconnaître officiellement ses compétences acquises à travers des expériences de vie et de travail, en relation avec un programme d'études.

Quels sont les programmes offerts en RAC à la Formation continue du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue ?

Au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est possible pour les programmes suivants :

- **AEC Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.0K)**
- **DEC Techniques d'éducation à l'enfance (322.A0)***
- **DEC Techniques d'éducation spécialisée (351.A0)***
- **DEC Techniques de pharmacie (165.A0)***

* Pour le diplôme d'études collégiales (DEC), la formation générale, l'épreuve uniforme de français ainsi que l'épreuve synthèse de programme doivent obligatoirement être complétées et réussies.

Quelles sont les conditions d'admission à un programme en RAC?

Au niveau scolaire :

- Satisfaire aux conditions d'admission du programme technique pour lequel la personne candidate désire entreprendre la démarche;
- Avoir un DES, DEP, TEN ou avoir obtenu les crédits de mathématique, français et anglais du quatrième secondaire pour un AEC et du cinquième secondaire pour un DEC;
- Répondre aux conditions d'admission du règlement sur la réussite scolaire et l'admission du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et du règlement sur le régime des études collégiales (RREC).

Au niveau extrascolaire :

- Posséder une maîtrise de niveau collégial de la langue française écrite et parlée (des tests peuvent être exigés);
- Détenir une expérience sur le marché du travail pertinente, suffisante et directement en lien avec le programme, d'au moins deux années à temps plein;

- Être admis en RAC suite à l'autoévaluation et à l'entrevue de validation.

Au niveau de l'expérience de travail :

- Avoir au moins deux années d'expérience à temps plein comme technicien dans le domaine visé par la démarche, et cinq années d'expérience à temps plein pour le DEC en Techniques d'éducation spécialisée.

Qui peut entreprendre une démarche de RAC?

- Une personne adulte ayant une expérience significative dans un domaine en lien avec un programme d'études (au moins 2 années à temps plein dans le domaine visé);
- Une personne adulte quasi diplômée d'un programme technique et qui a acquis une expérience significative sur le marché du travail en lien avec les compétences manquantes;
- Une personne immigrante résidente permanente ou citoyenne canadienne désirant faire reconnaître officiellement les compétences acquises en lien avec un programme de formation québécois.

Pourquoi la RAC?

- Obtenir une reconnaissance officielle (bulletin, relevé de notes, diplôme) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- Faire reconnaître ses compétences maîtrisées et rehausser ses qualifications;
- Abréger un parcours de formation;
- Faciliter une réorientation de carrière;
- Obtenir une promotion;
- Améliorer ses qualifications et conserver son emploi;
- Accroître ses chances de décrocher un emploi;
- Atteindre un objectif personnel.

Quels sont les avantages d'entreprendre une démarche en RAC?

- Il s'agit d'une démarche personnalisée, qui avance au rythme de la personne candidate;
- La majorité des étapes peuvent se faire à distance, donc sans avoir à se rendre dans l'un des campus du Cégep de l'A.T.;
- La personne en RAC est accompagnée et soutenue tout au long de sa démarche;
- La reconnaissance officielle des acquis extrascolaires.

Les coûts de la RAC

Pour la demande d'admission en RAC (frais non remboursables) :

- **Droits d'admission : 30,00 \$**
- **Analyse du dossier : 70,00 \$**
- **Total des frais pour la demande d'admission : 100,00 \$***

Pour la démarche RAC :

- **Par compétence reconnue : 50,00 \$ / compétence (jusqu'à un maximum de 500 \$)**
- **Demande d'équivalence de cours 20,00 \$ / cours**
- **Demande de substitution : aucuns frais**

* D'autres frais peuvent s'appliquer si la passation de différents tests est requise et si une analyse de la scolarité internationale doit être faite par le SRAM.

Les frais de scolarité s'appliquent selon les cours à suivre, s'il y a lieu.

Puis-je débiter une démarche en RAC même si je n'ai pas beaucoup d'expérience de travail?

La RAC se base sur les principes qu'une personne a droit à la reconnaissance sociale de ses acquis et de ses compétences lorsqu'elle fournit la preuve qu'elle les possède et qu'une personne n'a pas à réapprendre ce qu'elle sait déjà, ni à refaire, dans un contexte scolaire formel, des apprentissages déjà réalisés. Ainsi, pour pouvoir être admissible à une démarche en RAC, il faut donc avoir un minimum d'acquis extrascolaires.

De plus, il faut que l'expérience professionnelle soit directement en lien avec le diplôme visé et de niveau collégial (technicien). Il faut donc avoir au moins deux années d'expérience à temps plein comme technicien dans le domaine visé par la démarche, et cinq années d'expérience à temps plein pour le DEC en Techniques d'éducation spécialisée.

Le programme pour lequel je veux de la RAC n'est pas dans la liste, où puis-je trouver un cégep offrant de la RAC dans ce programme?

Vous pouvez vous rendre sur le site web www.monretouraucegep.com pour connaître les possibilités en RAC pour les différents cégeps.

Combien de temps prend une démarche en RAC?

La durée d'une démarche RAC est influencée par plusieurs éléments, puisqu'il s'agit d'une démarche flexible et personnalisée. Il n'y a donc pas de durée moyenne et cela demande

un certain temps, chaque compétence non atteinte d'un programme devant faire l'objet d'une évaluation. Ainsi, la durée de la démarche dépend du temps investi par la personne candidate chaque semaine.

Je viens d'immigrer et je n'ai pas encore de statut de résident permanent, puis-je déjà débuter une démarche en RAC?

Pour être admissible et débuter une démarche en RAC, il faut obligatoirement détenir un statut de résident permanent ou de citoyen canadien.

Est-ce que le fait d'avoir eu des enfants ou d'avoir pris soin d'une personne handicapée de mon entourage fait partie de l'expérience pertinente?

Malheureusement, cette expérience, bien que très enrichissante, n'est pas acceptée.

Qui puis-je contacter pour plus d'information?

Pour vous inscrire à une séance d'information sur la RAC, contactez-nous :

- par téléphone : 866 324-3728, poste 1602;
- par courriel : fcsi@cegepat.qc.ca.